



PME

artisanat industrie
tourisme professions libérales
services commerce

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

PME

artisanat tourisme

profes services

Le Secrétariat général assure le bon fonctionnement de la DGCIS, en particulier en matière de ressources humaines, communication, budget, informatique, logistique, contrôle de gestion et audit. Il assure la gestion des corps techniques de l'industrie et traite des questions réglementaires relatives aux personnels de La Poste et de France Télécom.

La sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation réalise et pilote des travaux de réflexion prospective, des études économiques, des études d'impact et des évaluations sur l'ensemble des domaines relevant de la compétence de la DGCIS.

La mission de l'action régionale participe à la déclinaison régionale des politiques

conduites par la DGCIS. Elle est l'interlocuteur des collectivités territoriales en matière de développement économique.

La DGCIS compte environ **750 personnes en administration centrale**, et environ **500 au niveau régional**.

En 2009, les crédits d'intervention de la DGCIS sont d'environ **1 milliard d'euros**.

Tutelles :

La DGCIS assure ou participe à la tutelle de nombreux organismes, notamment : Oséo, l'Agence nationale de la recherche (ANR), les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE), les comités professionnels et centres techniques industriels, l'Agence nationale des services à la personne, l'Agence nationale pour les chèques-vacances, Maison de la France, ODIT France, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Association française de normalisation (AFNOR), le Fonds stratégique d'investissement (FSI)...

industrie sions libérales commerce

industrie.gouv.fr

pme.gouv.fr

telecom.gouv.fr

tourisme.gouv.fr

competitivite.gouv.fr



La Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) a été créée par décret le 13 janvier 2009. Elle résulte de la fusion de la Direction Générale des Entreprises (DGE), de la Direction du Tourisme (DT) et de la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales (DCASPL).

Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, la DGCIS a pour mission de développer la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services. Ceci passe par le développement des nouveaux secteurs, notamment dans les services aux entreprises et à la personne, par le soutien et la diffusion de l'innovation et l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, dans un objectif de croissance durable et d'emploi.

Elle analyse les meilleures pratiques internationales, écoute les acteurs économiques pour être une force de propositions des ministres dans tous les domaines de la compétitivité des entreprises.



compétitivité

croissance

emploi

attractivité

accompagnement

Elle s'appuiera sur le réseau des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) en cours de constitution et qui intégreront les parties économiques et les activités métrologiques des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire), les Délégations Régionales au Commerce et à l'Artisanat et les Délégations Régionales au Tourisme.

La DGCIS comprend, outre un secrétariat général chargé d'assurer son fonctionnement :

- Le service des technologies de l'information et de la communication
- Le service de l'industrie
- Le service tourisme, commerce, artisanat et services
- Le service de la compétitivité et du développement des PME

Elle comprend également une sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation et une mission de l'action régionale.

Le service des technologies de l'information et de la communication

Ce service conçoit et met en oeuvre une politique visant à accroître la compétitivité de la France grâce à la diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC). Ceci s'appuie sur une politique industrielle de développement de l'offre en matière de TIC, en soutenant l'innovation et la recherche industrielles, par le financement de projet de R&D. Il prépare la réglementation applicable au secteur des communications électroniques et veille à son développement équilibré dans l'intérêt des utilisateurs. Il est l'interlocuteur des industriels de l'électronique, des systèmes d'information, des communications électroniques, du logiciel, de l'audiovisuel et des contenus numériques.

innovation

international

développement durable

Le service de l'industrie

Ce service conçoit, met en oeuvre et évalue les politiques publiques en faveur de l'industrie manufacturière, en vue de développer la compétitivité internationale des entreprises et l'attractivité du territoire français dans un objectif de développement durable. Il favorise la performance industrielle au moyen notamment d'actions collectives.

Le service tourisme, commerce, artisanat et services

Ce service met en œuvre les politiques publiques destinées à favoriser le développement économique et la compétitivité des entreprises des secteurs du tourisme, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des activités postales et des services aux entreprises ou à la personne. Il intervient sur l'environnement économique, réglementaire, social et financier, afin de favoriser le développement des entreprises et de l'emploi.

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

Le service de la compétitivité et du développement des PME

Ce service contribue à l'amélioration de l'environnement des entreprises, notamment des PME, afin de faciliter leur création, leur transmission et leur développement et de renforcer leur compétitivité, tant en France qu'à l'étranger. Il concourt au développement de la recherche et de l'innovation dans les entreprises. Il accompagne les entreprises dans leurs démarches de croissance dans le cadre de partenariats avec les réseaux consulaires, associatifs et professionnels.

Il définit les orientations relatives à la qualité, à la normalisation, à la métrologie et la propriété industrielle et veille à leur application. Il défend les intérêts des entreprises françaises au niveau communautaire et international.